

**DÉCISION SUR LA NOMINATION DES ONZE (11) MEMBRES DU CONSEIL
CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE SUR LA CORRUPTION**

Doc. EX.CL/1011(XXX)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de l'élection par le Conseil exécutif de sept (7) des onze (11) membres du Conseil consultatif de l'UA sur la corruption (le Conseil) ;
2. **NOMME** les sept (7) membres suivants du Conseil consultatif de l'UA sur la corruption (le Conseil) **pour un mandat de deux (2) ans** :

N°	Nom	Pays	Région
1.	Begoto MIAROM	Tchad	Afrique centrale
2.	John Kithome TUTA	Kenya	Afrique de l'Est
3.	Paulus Kalomho NOA	Namibie	Afrique australe
4.	Florence ZIYAMBI	Zimbabwe	Afrique australe
5.	Pascal BAMOUNI (Siège flottant)	Burkina Faso	Afrique de l'Ouest
6.	Daniel BATIDAM	Ghana	Afrique de l'Ouest
7.	Elisabeth Afiavi GNANSOUNOU FOURN	Bénin	Afrique de l'Ouest

3. **DECIDE** que les quatre (4) membres restants seront élus à la trente et unième session ordinaire du Conseil exécutif prévue en juillet 2017, conformément aux Modalités de mise en œuvre des critères de répartition géographique équitable et d'égale représentation des hommes et des femmes dans les organes de l'Union africaine, adoptées par le Conseil exécutif en janvier 2016 dans sa Décision EX.CL/Dec.907(XXVIII), comme suit:
 - i) deux (2) candidates femmes des régions du Centre et de l'Est respectivement ; et
 - ii) deux (2) candidats de la Région Nord, à savoir un (1) candidat homme et une (1) candidate femme.